

## CONDITIONS ET MODALITES FINANCIERES 2026-2027

### Ecole maternelle et élémentaire

| Année scolaire (sept. - juin)   |                                  |
|---|----------------------------------|
| <b>Droits d'inscriptions</b>  | <b>150 €</b>                     |
| <b>Assurance scolaire</b><br>(si attestation RC et Accidents non fournie au 1er septembre)              | <b>20 €</b>                      |
| Contribution des familles   |                                  |
| Maternelle PS matinée   | 3 790 €                          |
| Maternelle temps complet  | 3 990 €                          |
| Classes élémentaires (sous contrat)   | 2 750 €                          |
| Réductions famille  |                                  |
| Pour le 2 <sup>ème</sup> enfant   | -15 % de la contribution famille |
| Pour le 3 <sup>ème</sup> enfant   | -20 % de la contribution famille |
| A partir du 4 <sup>ème</sup> enfant   | -25 % de la contribution famille |
| Demi-pension au forfait   |                                  |
| Demi-pension - 3 jours  | 1 290 €                          |
| Demi-pension - 2 jours  | 860 €                            |
| Demi-pension - 1 jour   | 430 €                            |
| Autres frais et prestations optionnelles  |                                  |
| Forfait fournitures scolaires classes élémentaires  | 60 €                             |
| Transport scolaire (à partir du CP)   | 2050 €                           |
| Garderie <b>du matin</b> (7h30 – 8h30) forfait et garderie pour les enfants du transport scolaire (50%) | 330 €                            |
| Garderie <b>de fin de journée</b> (16h – 18h15, lundi, mardi et jeudi) forfait                          | 450 €                            |
| Garderie <b>matin et fin de journée</b>   | 770 € 660 €                      |
| Garderie présence exceptionnelle  | 7 €                              |
| Pénalité pour un retard en fin de journée   | 5 € par tranche de 15 mn         |
| Repas + surveillance exceptionnelle   | 15 € par repas                   |
| Acompte réservation (non remboursable si désistement)   | 130 € (déduit de la facture)     |

- Mode de paiement : Prélèvement automatique. Pour tout autre moyen de paiement, s'approcher de la comptabilité.
- En cas de sortie scolaire ou d'activité spéciale incluant un repas de midi, les piques niques ne sont pas inclus dans le calcul du forfait cafétaria et sont à charge des parents.
- Les changements de régime sont possibles en cours d'année. Toutefois, tout mois entamé est dû en totalité. Les régulations (avoir, facture supplémentaire) sont faites en fin de mois.
- Si vous souhaitez régler en 10 mensualités (de septembre à juin), une autorisation de mandat de prélèvement sera à remplir et signer.
- Une ristourne de 2% sur le coût de l'écolage est accordé pour tout paiement comptant de la facture avant le 10 septembre.
- Tout départ anticipé sera remboursé proportionnellement, moins 150 € de frais administratifs.